

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

### 1. Intitulé du projet

Aménagement d'une zone d'activités de 10 lots à bâtir maximum sur la commune de Courcelles-sur-Seine (27)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique  | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique  |
|--|---|
| Rubrique n° 33<br>(création d'une surface de plancher supérieure à 10000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40000 m <sup>2</sup> , pour une surface inférieure à 10ha) | Création d'une surface de plancher au total de 36500 m <sup>2</sup> sur un terrain de 89466 m <sup>2</sup> dans une commune dotée d'un Plan Local d'urbanisme |

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Aménagement d'une zone d'urbanisation à vocation d'activités commerciales, artisanales ou industrielles. La superficie de l'aménagement dédiée aux lots à bâtir est d'environ 89466 m<sup>2</sup> avec voiries, bassin d'infiltration et espaces verts. Un dossier de Permis d'aménager est en cours de préparation.

## 4.2 Objectifs du projet

Aménagement d'une zone d'activités s'inscrivant dans la dynamique économique du bourg , en y intégrant une composition paysagère, et une gestion des eaux pluviales sans rejet vers l'extérieur, avec un accès à l'entreprise Rector Lesage. L'accès de la ZA se fera par un tourne à gauche sur la RD 316. Actuellement l'accès à l'entreprise Rector Lesage se fait par la route des Champs qui dessert une école et traverse un lotissement. Cette nouvelle voirie constituera un aménagement de sécurité pour les habitants du lotissement voisin. Elle desservira la future zone d'activités.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Viabilisation du terrain comprenant des travaux de terrassement et la réalisation de voiries, stationnements, réseaux divers, zones d'infiltration, espaces verts et aménagements paysagers.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'achèvement des travaux, cette nouvelle zone d'activités permettra d'accueillir plusieurs entreprises de nature et de tailles différentes et permettra l'agrandissement du site de l'entreprise Rector Lesage.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Permis d'aménager et à Dossier de Loi sur l'Eau.  
Le Permis d'aménager et le dossier de Déclaration au titre de la loi sur l'eau sont en cours d'élaboration. Le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau a été déposé le 29 mars 2016.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Le formulaire est rempli pour le Permis d'aménager

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques   | Valeur                    |
|--|---------------------------|
| -Emprise totale de l'opération.....                                  | 89466 m <sup>2</sup>      |
| -Surface de plancher.....  | 36500 m <sup>2</sup>      |
| -Emprise voiries zones d'infiltration et espaces verts paysagés..... | 16706 m <sup>2</sup> env. |

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Route Départementale n°316  
27940 Courcelles sur Seine  
parcelles cadastrées A n° 287-496-512-513-514-516-517-518

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 1 ° 36 ' 68 " 05 Lat. 49 ° 18 ' 74 " 66

**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :**

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Pas de lien direct avec d'autres travaux.  
La viabilisation des lots débouchera sur la construction des bâtiments sur chacun des lots (construction menée par chacun des acquéreurs).

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Un terrain en nature de friche post-culturelle.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (dernière modification approuvée le 17/06/2015).  
Le projet porte sur les parcelles cadastrées A n° 287-496-512-513-514-516-517-518 situées en zone AUz au Plan Local d'Urbanisme.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ?   |
|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| en zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?                             | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le terrain est concerné par "un couloir de présomption de nuisance sonore repéré au plan de zonage par un trait ondulé, les constructions nouvelles à usage d'habitation devront présenter un minimum d'isolation phonique conforme aux dispositions de l'arrêté interministériel du 6 Octobre 1978 (voir arrêté et mode de calcul en annexe du règlement)". Article 2.5 du PLU zone AUz. |

|   |                                     |                                     |   |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| dans un site inscrit ou classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| d'un site Natura 2000 ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | FR2300126-Boucles de la Seine Amont d'Amfreville à Gaillon à 740 m environ (superficie 3694 ha)<br>FR2312003-Terrasses alluviales de la Seine à 150 m environ (superficie 2102 ha)<br>FR2302007-Iles et Berges de la Seine Dans l'Eure à 1.5 km environ (superficie 327 ha) |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : |   | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Ressources</b>             | engendre-t-il des prélèvements d'eau ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                               | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                               | est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                               | est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Milieu naturel</b>         | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                               | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

|                                |  |                          |                                     |   |
|--------------------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
|                                | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Transformation d'un espace en friche post-culturelle en zone d'activités conformément aux objectifs du PLU et du SCOT Eure Madrie Seine.  |
| <b>Risques et nuisances</b>    | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                | Engendre-t-il des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                | Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Commodités de voisinage</b> | Est-il source de bruit ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Une partie du terrain est concerné par "un couloir de présomption de nuisance sonore repéré au plan de zonage par un trait ondulé, les constructions nouvelles à usage d'habitation devront présenter un minimum d'isolation phonique conforme aux dispositions de l'arrêté interministériel du 6 Octobre 1978 (voir arrêté et mode de calcul en annexe du règlement)".<br>Article 2.5 du PLU zone AUz. |
|                                | Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                | Engendre-t-il des odeurs ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                | Est-il concerné par des nuisances olfactives ?                                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                | Engendre-t-il des vibrations ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                | Est-il concerné par des vibrations ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

|  |   |  |  |   |
|--|---|--|--|---|
|  | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> |  |  | L'aménagement prévoit la création d'un réseau d'éclairage public au niveau des voiries  |
| Pollutions                             | <p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>   |  |  |   |
|  | <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>   |  |  | <p>Le projet prévoit la mise en place de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un réseau Eaux Usées : Il sera réalisé au moyen de canalisations, sera complètement étanche (des essais seront réalisés, sa mise en service ne se fera qu'une fois le constat de la conformité de ce réseau) et sera raccordé sur le réseau public collectif, sa configuration sera soumise en amont au gestionnaire du réseau. La compétence assainissement collectif est exercée par la CCEMS.</li> <li>- Un réseau Eaux Pluviales : il sera réalisé au moyen de canalisations et d'ouvrages hydrauliques. Sa configuration définitive est définie précisément dans le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau déposé le 29 mars 2016. Les travaux ne pourront démarrer qu'une fois ce dossier validé.</li> </ul> |
|  | <p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>   |  |  |   |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | <p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>  |  |  |   |
|  | <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>  |  |  | <p>Création d'une zone d'activité.<br/>         Cette modification a été programmée par la commune au travers de son PLU en classant l'emprise du projet en zone AUz et a fait l'objet d'une orientation d'aménagement.</p>   |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Le projet, élaboré en concertation avec les Elus, est inséré dans le tissu urbain.
  - Il est situé à proximité directe des zones d'activités existantes présentant les mêmes caractéristiques (Rector Lesage, zone d'activités Eco-Seine...).
  - Les incidences du projet sur le site sont faibles et limitées aux émissions lumineuses de l'éclairage public et au trafic routier propre à l'opération.
  - Une coupure végétale sera créée sur la limite de la zone Auz du côté de la zone d'équipements scolaires et périscolaires (AUB), pour préserver cette dernière des activités économiques conformément au PLU.
  - Une étude sur la capacité d'infiltration des Eaux pluviales a été réalisée et a permis de dimensionner les ouvrages hydrauliques. Ces critères sont intégrés dans le Dossier de Loi sur l'Eau réalisé par le BE ALISE Environnement et déposé le 29 mars 2016. Les travaux ne pourront démarrer qu'après acceptation de ce dossier.
  - Le règlement de lotissement incitera les acquéreurs à installer un système de récupération des eaux pluviales.
  - Les parties non constructibles des parcelles ou non aménagées en aire de stationnement ou voie de desserte seront traitées en espaces verts et les haies plantées en limite de propriété seront composées d'essences locales. Les espaces verts devront faire l'objet d'une composition paysagère.
- Les différents aspects caractéristiques du site ont été pris en compte dans la conception du projet par les différents bureaux d'études, aussi il ne nous semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |  |                                     |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1     | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | <b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
|       |
|       |
|       |
|       |
|       |
|       |
|       |
|       |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LES ANDELYS

le,

12 Avril 2016

Signature